

Bureau du 18 juin 2007

Décision n° B-2007-5282

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Acquisition de divers lots de copropriété à usage de logement et caves dépendant de l'immeuble situé 52, rue Montesquieu et appartenant à M. Pousthomis**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine s'est rendue propriétaire, par voie de préemption, de divers locaux dépendant du tènement immobilier en copropriété situé 52, rue Montesquieu à Lyon 7°, lequel était compris dans le périmètre de l'opération d'urbanisme Gryphe-Marseille prévue au plan d'occupation des sols.

Cette opération n'a pas été reprise dans le plan local d'urbanisme actuellement en vigueur.

Néanmoins, dans le cadre de l'optimisation de ce patrimoine pouvant permettre à terme la réalisation d'une opération globale de logements sociaux, la Communauté urbaine, propriétaire à ce jour de 13 lots à usage de logements, trois caves et deux locaux, le tout constituant 560/1 000 des parties communes de l'immeuble, poursuit l'acquisition des lots restants.

Dans ce contexte, monsieur Pousthomis a proposé la cession à la Communauté urbaine des locaux lui appartenant dans cette copropriété située 52, rue Montesquieu à Lyon 7°.

Il s'agit d'un lot à usage de logement de type T 3 portant le numéro 16, d'une superficie de 82 mètres carrés environ, situé au premier étage de l'immeuble constituant les 105/1 000 des parties communes de l'immeuble et auquel sont rattachés les lots n° 3, 4 et 7 à usage de caves constituant les 10/1 000 des parties communes dudit immeuble.

Le prix proposé pour l'acquisition de ces lots cédés libres de toute location ou occupation est de 165 000 €, conforme à l'avis des services fiscaux.

Cette acquisition pourrait faire l'objet d'une subvention du conseil régional Rhône-Alpes, conformément à la délibération du conseil de Communauté n° 2006-3200 en date du 23 janvier 2006 ;

Monsieur Pousthomis, vendeur, ayant accepté les conditions d'acquisition qui lui ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition du lot de copropriété n° 16 à usage de logement ainsi que les caves n° 3, 4 et 7 qui lui sont rattachées, le tout appartenant à monsieur Pousthomis et dépendant de l'immeuble situé 52, rue Montesquieu à Lyon 7°.

2° - Autorise monsieur le président à signer le compromis susvisé ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1212 le 10 janvier 2007 pour la somme de 25 000 000 €.

4° - Le montant à payer en 2007 sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 - opération 1212, à hauteur de 165 000 € pour l'acquisition et en 2008, 3 000 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,